



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de France

Question écrite n° 48976

Texte de la question

M. Pierre Remond se fait l'interprète auprès de M. le ministre de l'économie et des finances des vives inquiétudes qu'inspire, tant à la clientèle qu'au personnel concernés, la perspective de la fermeture de la succursale que la Banque de France possède 1, place du Général-Catroux, à Paris (17e). Alors que les activités de cet établissement sont des plus soutenues dans les différents secteurs où elles s'exercent, les conséquences économiques de cette fermeture seraient particulièrement lourdes avec le transfert de nombreux comptes espèces et titres, qui s'accompagnerait inéluctablement d'une perte de clientèle, la suppression de la location des coffres aménagés dans l'une des plus belles et des plus grandes salles d'Europe, la cessation des fonctions de conseils, d'études et d'assurances qui, au travers notamment de l'entretien de la monnaie fiduciaire, du change des monnaies étrangères, du traitement du surendettement, du suivi du fichier bancaire des entreprises, revêtent une importance considérable dans cette implantation, celle-ci étant la deuxième du réseau national pour les entreprises réalisant plus de 500 millions de chiffre d'affaires. Autrement dit, c'est un ensemble de services de qualité et de proximité irremplaçables rendus aux particuliers et aux entreprises, qui disparaîtrait avec la fermeture de l'établissement en cause. Sans méconnaître la légitimité du souci qu'a la Banque de France de moderniser ses structures en les adaptant aux exigences à venir du métier bancaire, il n'apparaît pas que la mesure envisagée pour l'unité précitée s'inscrirait dans le sens de cette souhaitable évolution car elle nécessiterait la réinstallation de certaines activités dans des locaux à louer à l'extérieur, ce qui, financièrement parlant, ne saurait être une opération bénéfique puisque la succursale en question est établie dans un bel hôtel particulier de style qui est propriété de la Banque de France et qui, du fait même de son caractère, serait difficilement cessible. À ces considérations s'ajoutent celles d'ordre social, qui pèsent également d'un grand poids en l'occurrence car la fermeture n'irait malheureusement pas sans licenciement de personnel ce qui n'est pas compatible avec la priorité politique donnée à la défense de l'emploi. Il lui demande en conséquence de bien vouloir prendre, en fonction des remarques qui précèdent, les dispositions qui s'imposent pour que soit maintenue en activité la succursale de la Banque de France dont la situation vient d'être exposée.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48976

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1018